

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON** relatifs à l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	371 993 euros
Chiffre d'affaires :	134 332 euros
Résultat net comptable :	-21 907 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BORDEAUX

Le 18/05/2018

Marie-Lise FARGEAUD

Expert-Comptable

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2017	12	01/01/2016	12	Ecart	%
	31/12/2017	mois	31/12/2016	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	134 332	100,00	76 160	100,00	58 172	76,38
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	134 332	100,00	76 160	100,00	58 172	76,38
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	134 332	100,00	76 160	100,00	58 172	76,38
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	134 332	100,00	76 160	100,00	58 172	76,38
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	508	0,38	35	0,05	474	N/S
- Autres charges externes	47 722	35,53	36 115	47,42	11 606	32,14
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	86 102	64,10	40 010	52,53	46 092	115,20
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 290	0,96			1 290	
- Autres impôts et taxes	1 455	1,08	305	0,40	1 150	377,05
- Salaires et traitements	75 112	55,92	30 504	40,05	44 608	146,24
- Charges sociales	31 075	23,13	12 258	16,10	18 816	153,50
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(22 829)	-16,99	(3 057)	-4,01	(19 772)	-646,7
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	29	0,02			29	
+ Transfert de charges d'exploitation	2 016	1,50	504	0,66	1 512	300,00
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	791	0,59			791	
- Autres charges de gestion courante	73	0,05	1		72	N/S
RESULTAT EXPLOITATION	(21 648)	-16,12	(2 554)	-3,35	(19 094)	-747,6
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1 500	1,12	30 000	39,39	(28 500)	-95,00
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	259	0,19	197	0,26	62	31,26
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(20 407)	-15,19	27 249	35,78	(47 656)	-174,8
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	1 500	1,12	20 000	26,26	(18 500)	-92,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 500)	-1,12	(20 000)	-26,26	18 500	92,50
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	(21 907)	-16,31	7 249	9,52	(29 156)	-402,2

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 800	791	8 009	1 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	264 240		264 240	264 240	
Créances rattachées à des participations	73 198		73 198	84 189	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	346 238	791	345 447	349 429
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	12 721		12 721	27 373
	Autres créances	5 175		5 175	5 245
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	5 635		5 635	4 663	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 014		3 014	
	TOTAL (III)	26 546		26 546	37 281
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	372 784	791	371 993	386 710

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

73 198

84 189

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	254 120	254 120
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 120	19 120
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 650	650
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 503	10 503
	Report à nouveau	(28 907)	(31 156)
	Résultat de l'exercice	(21 907)	7 249
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	238 580	260 486
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	62	55
	Emprunts et dettes financières divers	91 862	91 862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 957	14 093
	Dettes fiscales et sociales	19 040	20 114
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	493	99	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	133 413	126 224
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	371 993	386 710
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(21 906,87)	7 248,96
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	133 413	126 224
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	62	55

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	134 332	<i>100,00</i>	76 160	<i>100,00</i>	58 172	<i>76,38</i>
Marge commerciale						
Production vendue Services	134 332	<i>100,00</i>	76 160	<i>100,00</i>	58 172	<i>76,38</i>
PRESTATIONS DE SERVICES	96 250	<i>71,65</i>	68 450	<i>89,88</i>	27 800	<i>40,61</i>
REDEVANCES DE MARQUE	23 950	<i>17,83</i>			23 950	
FORMATION 20 %	13 862	<i>10,32</i>	5 220	<i>6,85</i>	8 642	<i>165,56</i>
FORMATION EXO	270	<i>0,20</i>	2 490	<i>3,27</i>	(2 220)	<i>-89,16</i>
Production de l'exercice	134 332	<i>100,00</i>	76 160	<i>100,00</i>	58 172	<i>76,38</i>
Marge brute de production	134 332	<i>100,00</i>	76 160	<i>100,00</i>	58 172	<i>76,38</i>
Production de l'exercice + Marge commerciale	134 332	<i>100,00</i>	76 160	<i>100,00</i>	58 172	<i>76,38</i>
Achats non stockés matières et fournitures	508	<i>0,38</i>	35	<i>0,05</i>	474	<i>N/S</i>
PETITS EQUIPEMENTS	508	<i>0,38</i>			508	
FOURNITURES DE BUREAU			35	<i>0,05</i>	(35)	<i>-100,00</i>
Autres charges externes	47 722	<i>35,53</i>	36 115	<i>47,42</i>	11 606	<i>32,14</i>
LOCATIONS	8 000	<i>5,96</i>			8 000	
HONORAIRES COMPTABLES	106	<i>0,08</i>	755	<i>0,99</i>	(649)	<i>-85,96</i>
HONORAIRES JURIDIQUES	1 210	<i>0,90</i>	2 244	<i>2,95</i>	(1 034)	<i>-46,08</i>
HONORAIRES DIVERS	5 269	<i>3,92</i>	11 825	<i>15,53</i>	(6 557)	<i>-55,45</i>
HONO & FRAIS S/ INTROD. BOURSE	16 996	<i>12,65</i>	13 734	<i>18,03</i>	3 262	<i>23,75</i>
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	71	<i>0,05</i>	268	<i>0,35</i>	(197)	<i>-73,55</i>
ANNONCES ET INSERTIONS	2 306	<i>1,72</i>	5 580	<i>7,33</i>	(3 274)	<i>-58,67</i>
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 494	<i>7,07</i>	90	<i>0,12</i>	9 404	<i>N/S</i>
INDEMNITES KILOMETRIQUES	2 623	<i>1,95</i>	971	<i>1,28</i>	1 652	<i>170,09</i>
RECEPTION	892	<i>0,66</i>			892	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	120	<i>0,09</i>	19	<i>0,02</i>	101	<i>530,95</i>
COTISATIONS	635	<i>0,47</i>	629	<i>0,83</i>	6	<i>0,95</i>
Valeur ajoutée produite	86 102	<i>64,10</i>	40 010	<i>52,53</i>	46 092	<i>115,20</i>
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	1 290	<i>0,96</i>			1 290	
TAXE APPRENTISSAGE	713	<i>0,53</i>			713	
FORMATION CONTINUE	577	<i>0,43</i>			577	
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 455	<i>1,08</i>	305	<i>0,40</i>	1 150	<i>377,05</i>
COTI. FONCIERE DES ENTREPRISES	1 455	<i>1,08</i>	305	<i>0,40</i>	1 150	<i>377,05</i>
Salaires et traitements	75 112	<i>55,92</i>	30 504	<i>40,05</i>	44 608	<i>146,24</i>
REMUNERATION PERSONNEL	74 516	<i>55,47</i>	30 504	<i>40,05</i>	44 012	<i>144,28</i>
ABONDEMENT PEE	596	<i>0,44</i>			596	
Charges sociales	31 075	<i>23,13</i>	12 258	<i>16,10</i>	18 816	<i>153,50</i>
URSSAF	19 389	<i>14,43</i>	7 906	<i>10,38</i>	11 483	<i>145,24</i>
RETRAITE MALAKOFF	7 420	<i>5,52</i>	3 045	<i>4,00</i>	4 376	<i>143,72</i>
PREVOYANCE MALAKOFF	588	<i>0,44</i>	93	<i>0,12</i>	496	<i>536,06</i>
MUTUELLE GENERALI	996	<i>0,74</i>	402	<i>0,53</i>	595	<i>148,09</i>
GROUPAMA	2 603	<i>1,94</i>	732	<i>0,96</i>	1 871	<i>255,70</i>
MEDECINE DU TRAVAIL	78	<i>0,06</i>	82	<i>0,11</i>	(4)	<i>-4,91</i>
Excédent brut d'exploitation	(22 829)	<i>-16,99</i>	(3 057)	<i>-4,01</i>	(19 772)	<i>-646,76</i>

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Autres produits d'exploitation	29	0,02			29	
PRODUITS DIVERS DE GESTION	29	0,02			29	
Transfert de charges	2 016	1,50	504	0,66	1 512	300,00
AVANTAGES EN NATURE	2 016	1,50	504	0,66	1 512	300,00
Dotations aux amortissements et provisions	791	0,59			791	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	791	0,59			791	
Autres charges de gestion courante	73	0,05	1		72	N/S
CHARGES GESTION COURANTE	73	0,05	1		72	N/S
Résultat d'exploitation	(21 648)	-16,12	(2 554)	-3,35	(19 094)	-747,66
Produits financiers	1 500	1,12	30 000	39,39	(28 500)	-95,00
REVENUS TITRES PARTICIPATION			30 000	39,39	(30 000)	-100,00
REPR.PROV. / FINANCIER	1 500	1,12			1 500	
Charges financières	259	0,19	197	0,26	62	31,26
AGIOS FINANCIERS	259	0,19	197	0,26	62	31,26
Résultat courant avant impôts	(20 407)	-15,19	27 249	35,78	(47 656)	-174,89
Charges exceptionnelles	1 500	1,12	20 000	26,26	(18 500)	-92,50
VAL.COMPTABLE IMMOB FI SORTIE					1 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	1 500	1,12	20 000	26,26	(20 000)	-100,00
Résultat exceptionnel	(1 500)	-1,12	(20 000)	-26,26	18 500	92,50
Résultat de l'exercice	(21 907)	-16,31	7 249	9,52	(29 156)	-402,21

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2017	12	01/01/2016	12	Variations	%
	31/12/2017	mois	31/12/2016	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	345 447	92,86	349 429	90,36	(3 982)	-1,14
Concessions brevets et droits similaires	8 009	2,15	1 000	0,26	7 009	700,92
MARQUES	1 000	0,27	1 000	0,26		
SITE INTERNET	7 800	2,10			7 800	
AMORTISSEMENT SITE INTERNET	(791)	-0,21			(791)	
Autres participations	264 240	71,03	264 240	68,33		
PARTICIPATION AM&44	87 720	23,58	87 720	22,68		
PARTICIPATION ASHLER&MANSON	176 520	47,45	176 520	45,65		
PARTICIPATION SAS SYLPHIDE			1 500	0,39	(1 500)	-100,00
PROVISION DEP TITRES SYLPHIDE			(1 500)	-0,39	1 500	100,00
Créances rattachées à des participations	73 198	19,68	84 189	21,77	(10 991)	-13,05
CREANCE ASHLER & MANSON	19 999	5,38	30 990	8,01	(10 991)	-35,47
CREANCE A M 44	53 199	14,30	53 199	13,76		
TOTAL III - Actif Circulant NET	26 546	7,14	37 281	9,64	(10 736)	-28,80
Créances clients et comptes rattachés	12 721	3,42	27 373	7,08	(14 652)	-53,53
COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	12 721	3,42	27 373	7,08	(14 652)	-53,53
Autres créances	5 175	1,39	5 245	1,36	(70)	-1,33
COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	1 500	0,40	1 500	0,39		
TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	1 683	0,45	850	0,22	832	97,84
CREDIT TVA A REPORTER			588	0,15	(588)	-100,00
TVA A REGULARISER	43	0,01			43	
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	1 950	0,52	1 156	0,30	794	68,70
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR			1 151	0,30	(1 151)	-100,00
Disponibilités	5 635	1,51	4 663	1,21	972	20,85
CIC	5 635	1,51	4 663	1,21	972	20,85
Charges constatées d'avance	3 014	0,81			3 014	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 014	0,81			3 014	
TOTAL DU BILAN ACTIF	371 993	100,00	386 710	100,00	(14 717)	-3,81

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2017	12	01/01/2016	12	Variations	%
	31/12/2017	mois	31/12/2016	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	238 580	<i>64,14</i>	260 486	<i>67,36</i>	(21 907)	<i>-8,41</i>
Capital Social ou individuel	254 120	<i>68,31</i>	254 120	<i>65,71</i>		
CAPITAL SOUSC. APPELE VERSE	254 120	<i>68,31</i>	254 120	<i>65,71</i>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 120	<i>5,14</i>	19 120	<i>4,94</i>		
PRIME EMISSION	19 120	<i>5,14</i>	19 120	<i>4,94</i>		
Réserve légale	5 650	<i>1,52</i>	650	<i>0,17</i>	5 000	<i>769,23</i>
RESERVE LEGALE	5 650	<i>1,52</i>	650	<i>0,17</i>	5 000	<i>769,23</i>
Autres réserves	10 503	<i>2,82</i>	10 503	<i>2,72</i>		
AUTRES RESERVES	10 503	<i>2,82</i>	10 503	<i>2,72</i>		
Report à nouveau	(28 907)	<i>-7,77</i>	(31 156)	<i>-8,06</i>	2 249	<i>7,22</i>
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(28 907)	<i>-7,77</i>	(31 156)	<i>-8,06</i>	2 249	<i>7,22</i>
Résultat de l'exercice	(21 907)	<i>-5,89</i>	7 249	<i>1,87</i>	(29 156)	<i>-402,21</i>
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	133 413	<i>35,86</i>	126 224	<i>32,64</i>	7 190	<i>5,70</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62	<i>0,02</i>	55	<i>0,01</i>	7	<i>12,12</i>
AGIOS A PAYER	62	<i>0,02</i>	55	<i>0,01</i>	7	<i>12,12</i>
Emprunts et dettes financières divers	91 862	<i>24,69</i>	91 862	<i>23,75</i>		
C/C MR PENICAULT	91 862	<i>24,69</i>	91 862	<i>23,75</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 957	<i>5,90</i>	14 093	<i>3,64</i>	7 864	<i>55,80</i>
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	10 258	<i>2,76</i>	3 468	<i>0,90</i>	6 790	<i>195,81</i>
FOURN.-FACTURES NON PARVENUES	11 699	<i>3,14</i>	10 625	<i>2,75</i>	1 074	<i>10,11</i>
Dettes fiscales et sociales	19 040	<i>5,12</i>	20 114	<i>5,20</i>	(1 075)	<i>-5,34</i>
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES			5 048	<i>1,31</i>	(5 048)	<i>-100,00</i>
URSSAF	7 195	<i>1,93</i>	7 124	<i>1,84</i>	71	<i>1,00</i>
MALAKOFF MEDERIC	3 157	<i>0,85</i>	3 124	<i>0,81</i>	34	<i>1,08</i>
GENERALI - MUTUELLE	498	<i>0,13</i>	327	<i>0,08</i>	171	<i>52,36</i>
TVA A PAYER	5 156	<i>1,39</i>			5 156	
TVA COLLECTEE 20 %	2 118	<i>0,57</i>	4 492	<i>1,16</i>	(2 374)	<i>-52,85</i>
CHARGES A PAYER	915	<i>0,25</i>			915	
Autres dettes	493	<i>0,13</i>	99	<i>0,03</i>	394	<i>396,96</i>
COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS	9		9			
DEBOURS	483	<i>0,13</i>	90	<i>0,02</i>	394	<i>438,21</i>
TOTAL DU BILAN PASSIF	371 993	<i>100,00</i>	386 710	<i>100,00</i>	(14 717)	<i>-3,81</i>

Etats financiers au 31/12/2017

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **371 993** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **137 877** euros et un total **charges** de **159 784** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-21 907** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'Exercice :

Par une convention d'abandon de créance, la SA ASHLER ET MANSON a abandonné au profit de la SARL ASHLER& MANSON une partie de la créance qu'elle détenait à l'encontre de cette dernière à concurrence d'un montant de 20 000 euros.

Cet abandon partiel de créance a été consenti sous la condition résolutoire d'un retour à meilleur fortune de la SARL ASHLER& MANSON.

L'abandon partiel de créance de 20 000 euros a été comptabilisé en charges exceptionnelles chez la SA ASHLER ET MANSON, et a fait l'objet d'une réintégration fiscale conformément au Code général des impôts.

Au 31 décembre 2016, après l'abandon partiel, la créance de la SARL ASHLER& MANSON dans les comptes de la SA ASHLER ET MANSON est débiteur de 30 989 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 000		7 800			8 800
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000		7 800			8 800
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	349 929		3 776		16 266	337 438
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	349 929		3 776		16 266	337 438
TOTAL	350 929		11 576		16 266	346 238

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017							
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers											
	Provisions pour investissement											
	Provisions pour hausse des prix											
	Provisions pour amortissements dérogatoires											
	Provisions fiscales pour prêts d'installation											
	Provisions autres											
	PROVISIONS REGLEMENTEES											
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges											
	Pour garanties données aux clients											
	Pour pertes sur marchés à terme											
	Pour amendes et pénalités											
	Pour pertes de change											
	Pour pensions et obligations similaires											
	Pour impôts											
	Pour renouvellement des immobilisations											
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions											
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres											
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES											
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations											
	<table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td rowspan="4" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>incorporelles</td> </tr> <tr> <td>corporelles</td> </tr> <tr> <td>des titres mis en équivalence</td> </tr> <tr> <td>titres de participation</td> </tr> <tr> <td colspan="2">autres immo. financières</td> </tr> </table>	}	incorporelles	corporelles	des titres mis en équivalence	titres de participation	autres immo. financières		1 500		1 500	
	}		incorporelles									
			corporelles									
			des titres mis en équivalence									
titres de participation												
autres immo. financières												
Sur stocks et en-cours												
Sur comptes clients												
Autres												
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 500		1 500								
TOTAL GENERAL		1 500		1 500								

Dont dotations
et reprises

}	- d'exploitation
	- financières
	- exceptionnelles

1 500

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	73 198	73 198	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 721	12 721	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 675	3 675	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 500	1 500	
	Charges constatées d'avances	3 014	3 014	
TOTAL DES CREANCES		94 108	94 108	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	62	62		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 957	21 957		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 851	10 851		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 274	7 274		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	915	915		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	91 862	91 862		
	Autres dettes	493	493		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		133 413	133 413		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		91 862			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

		31/12/2017
Total des Charges à payer		12 676
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>AGIOS A PAYER</i>	62	62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN.-FACTURES NON PARVENUES</i>	11 699	11 699
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	915	915

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2017

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL ASHLER AND MANSON		44 748	100,00	176 520	
SARL A&M 44		27 721	100,00	87 720	
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL ASHLER AND MANSON					
SARL A&M 44					
2. Participations (10 à 50 %)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
	19 999		809 971	14 017	
	53 199		375 118	(867)	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société à un lien
de participation**Actif immobilisé**

Avances et acomptes sur immobilisations
Participations
Créances rattachées à des participations
Prêts et autres immobilisations financières

73 198

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes
Créances clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé, non versé

10 440

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

9 600

Produits financiers

Produits de participations
Autres produits financiers

Charges financières

Charges financières

Autres éléments

ABANDON DE CREANCE

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	254 120				254 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	19 120				19 120
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	650	5 000			5 650
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	10 503				10 503
Report à nouveau	(31 156)	2 249			(28 907)
Résultat de l'exercice	7 249	(7 249)		(21 907)	(21 907)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	260 486			(21 907)	238 580

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 260 486

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 260 486

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (21 907)

Etats financiers au 31/12/2017

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquiés C du CGI)
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. DE BORDEAUX AVAL
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SA ASHLER ET MANSON
2 Allées d'Orléans
33000 BORDEAUX
651 Insp. IFU 337744 N° dossier 53270064800027 N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **Holding**
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **21 907**

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone, télécopie : Cabinet ML FARGEAUD 269 COURS DE LA SOMME 05.56.91.32.86
33800 BORDEAUX
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

A, le
Signature et qualité du déclarant

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de désabonnement, un droit de suppression des données.

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2018)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON
et date de clôture de l'exercice 31122017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Table with 7 main rows detailing the distribution of dividends and social products. Columns include descriptions of distributions (e.g., global gross, remuneration, loans) and corresponding amounts in columns (a) through (j). Includes a total row (a to h).

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Table for reporting net remuneration paid to members of certain companies. Columns include: Nom, prénoms, domicile et qualité; Pour les SARL; Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt; Année au cours de laquelle le versement a été effectué; Montant des sommes versées (à titre de traitements, à titre de frais de représentation, à titre de frais professionnels); Indemnités forfaits, Remboursements.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

74 516

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 2 Allées d'Orléans		33000 BORDEAUX							
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *							
Numéro SIRET * 5 3 2 7 0 0 6 4 8 0 0 0 2 7									
		Exercice N, clos le, 31122017							
		N-1 31122016							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 800	AC	791	8 009	1 000	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	264 240	CV		264 240	264 240
	Créances rattachées à des participations		BB	73 198	BC		73 198	84 189	
	Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières *	BH		BI						
TO TAL (II)		BJ	346 238	BK	791	345 447	349 429		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	12 721	BY		12 721	27 373	
		Autres créances (3)	BZ	5 175	CA		5 175	5 245	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	5 635	CG		5 635	4 663		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 014	CI		3 014			
	TO TAL (III)	CJ	26 546	CK		26 546	37 281		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif * (VI)	CN								
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	372 784	1A	791	371 993	386 710		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	73 198	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :254 120.....)	DA	254 120	254 120
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	19 120	19 120
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 650	650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 503	10 503
	Report à nouveau	DH	(28 907)	(31 156)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 907)	7 249
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	238 580	260 486
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	62	55
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	91 862	91 862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 957	14 093
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 040	20 114
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	493	99
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	133 413	126 224
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	371 993	386 710
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 413	126 224	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	62	55	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	134 332	FH	76 160		
		FJ	134 332	FK	76 160		
	Chiffres d'affaires nets*			FL	134 332	76 160	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	2 016	504	
	Autres produits (1) (11)			FQ	29		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	136 377	76 664	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	48 230	36 150	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 745	305	
	Salaires et traitements *			FY	75 112	30 504	
	Charges sociales (10)			FZ	31 075	12 258	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	791	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	73	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	158 025	79 218
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(21 648)	(2 554)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		30 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 500		
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	1 500	30 000	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	259	197	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	259	197	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 241	29 803	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(20 407)	27 249	

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 500 20 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 500 20 000
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 500) (20 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	137 877 106 664
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	159 784 99 415
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(21 907) 7 249
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 016 504
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
SORTIE TITRES DE PARTICIPATION	1 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SA ASHLER ET MANSON**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	1 000	KE		KF	7 800
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U	349 929	8V		8W	3 776	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	349 929	LR		LS	3 776	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	350 929	ØH		ØJ	11 576	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	8 800	LW	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IY		NG		NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
	Autres participations				IØ		ØX	16 266	ØY	337 438
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	
	TOTAL IV				I3		NJ	16 266	NK	337 438
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	16 266	ØL	346 238	ØM

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA ASHLER ET MANSON** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	791	PG		PH	791
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP	791	ØQ		ØR	791

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	1 500	TY	1 500	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 500	UB	1 500	UD
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			1 500
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	73 198	UM	73 198	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	12 721		12 721		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 675		3 675	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 500		1 500		
	Charges constatées d'avance	VS	3 014		3 014		
	TOTAUX		VT	94 108	VU	94 108	VV
RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	62		62		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 957		21 957		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 851		10 851		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 274		7 274		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	915		915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	91 862		91 862		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	493		493		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	133 413	VZ	133 413		
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		91 862
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122017			
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS SET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I					
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		0		21 907			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA ASHLER ET MANSON		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	32 407	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	32 407	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	21 907	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	54 314	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(31 156)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB	5 000					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 249		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(23 907)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(28 907)					
										TOTAL II	(23 907)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	8 000		XQ	8 000							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	23 652		28 826					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	16 579		7 324					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	48 230		36 150					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 455		305					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 290							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 745		305					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	26 812		14 267					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	8 647		7 055					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *				ØB	74 516							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	titres de participation	1 500			1 500	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1		(1 500)	(1 500)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(1 500)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON

Néant ***A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N - 1				
	N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
N - 8					
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SA ASHLER ET MANSON** Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,80 % . Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à reporter col. <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % <input type="checkbox"/>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA ASHLER ET MANSON		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		134 332
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		2 016
TOTAL 1	OX		136 348
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		29
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		29
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		40 230
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		73
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		40 303
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	96 074
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		1
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/3 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/3 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|7

N° SIRET 5|3|2|7|0|0|6|4|8|0|0|0|2|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 497 054

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AUXEMERY Prénom(s) FRANCK

Nom marital % de détention 6,53 Nb de parts ou actions 163 000

Naissance : Date 01061970 N° département 87 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE RAZE

Code postal 33000 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CHEDORGE Prénom(s) VINCENT

Nom marital % de détention 8,17 Nb de parts ou actions 204 000

Naissance : Date 21091969 N° département 44 Commune NANTES Pays FRANCE

Adresse : N° 11 Voie IMPASSE DU VAL DE CENS

Code postal 44700 Commune ORVAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|7|**

N° SIRET **5|3|2|7|0|0|6|4|8|0|0|0|2|7|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SA ASHLER ET MANSON**

ADRESSE (voie) **2 Allées d'Orléans**

CODE POSTAL **33000** VILLE **BORDEAUX**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **7**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **2 497 054**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **FOIRET** Prénom(s) **LUCILE**

Nom marital **PENICAUT** % de détention Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **26071979** N° département **85** Commune **LES SABLES D'OLONNE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **43** Voie **43 RUE BOUDET**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **ANDRIEU** Prénom(s) **BENEDICTE**

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **05021979** N° département **87** Commune **LIMOGES** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **33** Voie **COURS VICTOR HUGO**

Code postal **33000** Commune **BORDEAUX** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|7

N° SIRET 5|3|2|7|0|0|6|4|8|0|0|0|2|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA ASHLER ET MANSON

ADRESSE (voie) 2 Allées d'Orléans

CODE POSTAL 33000 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="ASHLER & MANSON"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="444706329"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="2"/>	Voie	<input type="text" value="ALLEES D'ORLEANS"/>
Code postal	<input type="text" value="33000"/>	Commune	<input type="text" value="BORDEAUX"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="A & M 44"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="533351805"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="11"/>	Voie	<input type="text" value="IMPASSE DU VAL DE CENS"/>
Code postal	<input type="text" value="44700"/>	Commune	<input type="text" value="ORVAULT"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032